

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 27 Votants : 28	Séance du 29 juin 2026
Date de la convocation : 23 juin 2026	
Delib20260808	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Emilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie



Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260808**OBJET : Tarifs du Local Jeunes**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026, pour le Local Jeunes.

TARIFS LOCAL JEUNES POUR LES CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée camping	32.60 €	30.20 €	27.82 €	25.41 €	23.03 €

TARIFS LOCAL JEUNES POUR LES NON CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée camping	42.38 €	39.260 €	36.16 €	33.04 €	29.94 €

Pour toute annulation effectuée dans les 15 jours précédant le début du séjour, le montant du séjour sera intégralement dû.

Exécutoire le 29/07/2026

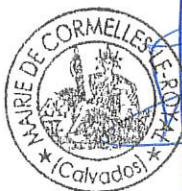
PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU LOCAL JEUNES POUR LES CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Taux de participation	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %

PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU LOCAL JEUNES POUR LES NON CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Taux de participation	71.50 %	65 %	58.5 %	52 %	45.50 %

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN